



Délais d'attente de la réponse de naturalisations

Par **kevser**, le **20/04/2009** à **11:19**

Bonjour,
j'ai retiré mon dossier de naturalisation en juillet 2005, j'ai eu un rendez vous pour déposer ce dossier, après mon courrier recommander, qu'en octobre 2008 et à ce jour je n'ai toujours aucune réponse.

est-ce normale de me faire attendre aussi longtemps alors que je suis en France depuis plus de 20 ans et je travaille maintenant depuis 1 ans et demi en CDI.

j'attends votre réponse avec impatience, MERCI BEAUCOUP.

Par **anais16**, le **26/04/2009** à **19:04**

Légalement, la Préfecture a 18 mois maximum pour instruire votre dossier à partir de la date de dépôt. Dans la pratique, cela va parfois jusqu'à 21 mois.
Patience...